

jusqu'à présent à d'autres fins deviendraient disponibles par suite de la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet.

Le 30 novembre, la Première Commission a adopté par 50 voix contre 0 et 26 abstentions une résolution ayant trait à la convocation d'une conférence internationale qui serait chargée de signer une convention visant à interdire l'emploi des armes chimiques et thermonucléaires. Un rapport soumis par le secrétaire général en vertu des termes de la résolution 1653 (XVI) du 24 novembre 1961 avait déjà montré que, de tous les États consultés à ce sujet, 60 se prononçaient en faveur d'une conférence, 26 étaient opposés à cette idée ou formulaient à son endroit de fortes réserves, tandis que trois désiraient attendre les résultats de la réunion, à Genève, du Comité des Dix-Huit pour le désarmement. En conséquence la résolution adoptée par la Première Commission demandait au secrétaire général de consulter à nouveau les États membres sur cette question et de rendre compte des résultats à la prochaine session de l'Assemblée. Cette résolution fut approuvée par l'Assemblée le 14 décembre par 33 voix contre 0 et 25 abstentions (y compris le Canada). L'abstention canadienne était motivée par le fait que, de l'avis du Canada, les accords obligatoires et contrôlés en matière de désarmement nucléaire constitueraient jusqu'à présent le meilleur moyen de parer à la menace nucléaire.

L'Assemblée a également accepté sans objection, le 19 décembre, la recommandation soumise par la Première Commission et visant à remettre à la prochaine session de l'Assemblée l'examen d'un projet de résolution déposé en Première Commission par la Bolivie, le Brésil, le Chili et l'Équateur, projet qui, sous une forme révisée, invitait tous les États à traiter le territoire de l'Amérique latine en zone dénucléarisée.

### Utilisations pacifiques de l'énergie atomique

L'Assemblée devait également fournir sa sanction unanime à une résolution qui demandait la réunion d'une troisième conférence internationale sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. La conférence, qui doit avoir lieu à l'automne 1964 et durer dix jours, sera loin de revêtir l'ampleur des conférences de 1955 et 1958 qui avaient fourni une si grande contribution au développement des connaissances en matière d'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

### Radiations

A la dix-septième session, l'Assemblée a examiné le deuxième rapport d'ensemble du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, ainsi qu'un compte rendu soumis par l'Organisation météorologique mondiale et qui exposait les mesures prises afin d'exécuter, conformément à la demande de l'Assemblée, une enquête sur la possibilité d'établir un système mondial de contrôle et d'enregistrement des niveaux de radio-activité dans l'atmosphère. Le Canada est représenté depuis 1955 au sein du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes et, à la dix-septième session, a pris l'initiative d'une résolution qui demandait à l'OMM de poursuivre son étude. La délégation canadienne a continué, à la dix-septième session, d'attirer